



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DE LA COMMISSION DE REFORME Premier semestre 2018

Les séances de la Commission de réforme auront lieu selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES <u>DOSSIERS COMPLETS</u> (*)
jeudi 25 janvier 2018 matin	8 janvier 2018
mardi 20 février 2018 après midi	2 février 2018
jeudi 15 mars 2018 matin	21 février 2018
mardi 17 avril 2018 après midi	29 mars 2018
jeudi 24 mai 2018 matin	4 mai 2018
jeudi 14 juin 2018 matin	28 mai 2018

L'envoi d'une saisine au secrétariat de la Commission de réforme ne vaut pas inscription à l'ordre du jour (*).

* : Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance de la commission de réforme, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le **rapport d'expertise du médecin agréé expert** avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.

Tout dossier complet arrivant après cette date limite de réception, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.